

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Conseil Municipal du 17 novembre 2020**

**Ce mardi 17 novembre 2020 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, considérant la crise sanitaire actuelle, la séance se tiendra en le lieu extra ordinaire de la salle des fêtes de Gouville s/mer et à huit clos**

**Présents:** Gisèle ALEXANDRE, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

**Excusés :** Thierry BASTARD

**Pouvoirs :** Delphine HARENG ayant donné procuration à Christophe BOURGEOT  
Gaëtan COENEN ayant donné procuration à Valérie LAINSEY

**I - Désignation d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité, Annabelle CASROUGE est désignée secrétaire de séance.

**II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020**

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

**III – Communiqués**

- Les nouvelles mesures sanitaires ont imposé le report de l'organisation du jeu des 1000 euros à l'année 2021
- Les cérémonies de commémoration du 11 novembre ont elles aussi dû prendre un format des plus intimistes. La cérémonie cantonale prévue à Gouville s/mer n'a pas pu prendre la forme souhaitée, peut-être sera-t-elle maintenue l'année prochaine sur notre territoire
- Défense mer : depuis la dernière réunion de conseil du 20/10, plusieurs démarches ont été entreprises
  - Nous avons envoyé aux services de l'Etat toutes les demandes de régularisation de nos occupations du domaine public maritime. Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant
  - Nous avons reçu un courrier de Monsieur le Préfet nous donnant un avis défavorable à la demande de constituer une A.S.A. David Laurent demande si l'extension du périmètre de l'A.S.A. existante sur Anneville s/mer serait alors envisageable. Béatrice Gosselin explique la situation des A.S.A. Voisines dans les mêmes démarches d'extension, il faudra approfondir ce sujet
  - Nous avons rencontré le responsable de la fédération de l'hôtellerie de plein air pour commencer un travail ensemble sur un volet professionnel de nos campings et mener une réflexion de l'évolution de ce tourisme pour le projeter dans le futur dessin de relocalisation

- Nous avons pris contact avec la Chambre du commerce et la chambre des métiers pour leur demander de faire une étude économique/touristique de nos campings sur le territoire local et à échelle de la CMB afin de monter un dossier de cet impact économique, qui pourrait retenir l'attention de la Région. Cette approche justifiera d'autant plus la nécessité de relocaliser nos structures menacées
- Nous avons rencontré Monsieur DANGLEJAN, chef de projet récemment en poste à la CMB et en charge du dossier de relocalisation
- Les tous récents évènements tempétueux de ce week-end ont malheureusement engendré de nouvelles brèches fragilisant la voirie du beau Rivage : Monsieur BIDOT et ses services nous ont accompagnés sur le terrain lundi matin et des travaux d'intervention d'urgence ont pu être aussitôt commandés à l'entreprise Thomas. Un accord de la CMB pour y participer à hauteur d'1/3 du coût a été donné et les brèches sont déjà réparées. Ces interventions ont été données en information aux services de la DDTM

#### IV – Déclassement d'une partie d'un chemin du territoire de Montsurvent

Par délibération du 8 juillet 2020, la commune a souhaité déclasser une partie du chemin rural n°21 du territoire de Montsurvent. Le plan est à nouveau présenté au conseil municipal.

Par arrêté en date du 12 août 2020, Madame le Maire a ouvert l'enquête publique de déclassement.

Considérant que cette partie du chemin ne dessert que la parcelle privée cadastrée ZE 64, appartenant à Monsieur et Madame GOURGAND, qui souhaitent se porter acquéreurs de cette partie du chemin (89 m<sup>2</sup>) pour pouvoir gérer l'entrée de leur habitation et qui proposent en échange de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée ZE 123 (90 m<sup>2</sup>) située au bout de l'impasse,

Considérant l'enquête publique, ayant fait l'objet d'une publicité réglementaire et qui s'est déroulée du 14 au 29 septembre 2020, chemin dit « Village Aux Longs »,

Considérant l'avis favorable en date du 27 octobre 2020, de Madame Catherine de la GARANDERIE, Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour aliéner cette partie du Chemin dit aux Longs, telle que prévue dans le dossier de l'enquête publique et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette aliénation et à l'échange comme décrit ci-dessus. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les actes s'y rapportant par devant Maître FONTY, Notaire à Agon-Coutainville.

#### V – Vote des tarifs pour l'année 2021

Considérant que ce sujet prévoit notamment une approche affinée pour envisager le lissage des tarifs des cimetières sur les 5 communes historiques, il est proposé que la commission se réunisse au préalable et que ce sujet soit reporté à la réunion du mois de décembre. Aussi, il est décidé ce soir de fixer la date de la réunion de cette commission le lundi 30/11 à 18 heures. Daniel CORBET évoque les difficultés inhérentes avec le coût de l'entretien des cimetières depuis le passage au zérophyto. Ce point sera également évoqué lors de la préparation du budget prochain avec certains investissements qui pourraient alléger cet entretien. Madame le Maire félicite l'ensemble des agents en charge de cet entretien car les cimetières étaient très propres lors de la Toussaint.

#### VI – Projet de site internet de la commune

Comme nous l'avons évoqué lors d'une précédente réunion, l'actuel site de la commune a entièrement été créé, et depuis suivi/alimenté par un administré Gouvillais à titre bénévole. Nous avons consulté deux cabinets pour reprendre le flambeau et créer un nouveau site. Son suivi sera ensuite confié à un agent de la commune. Ce sujet est présenté par Valérie LAISNEY. Nous avons donc deux propositions :

- IPSO, pour un montant de 2 520 € HT, soit 3 024 € TTC + un forfait formation 350 € HT soit 420 € TTC+ 204 €/an HT pour l'hébergement WEB soit 244,80 € TTC
- KACAO, société locale implantée à Gouville s/mer, qui propose une prestation de 1 730 € HT soit 2 076 € TTC + 180 € pour assurer la formation à l'usage du site + 396 €/an pour l'hébergement et le certificat + 415 € HT soit 498 € TTC en option pour revisiter/redessiner notre LOGO de la commune

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAISNEY et à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre émanant d'une entreprise implantée localement. Cette entreprise a notamment réalisé le site de Granville Terre et Mer. KACAO reprendra bien toutes les actuelles informations du site actuel. Des liens vers les administrations, les inscriptions en ligne etc..seront possibles, de même vers certains réseaux sociaux si la commune souhaite aller vers cette évolution, l'e-administration se mettant en place progressivement, là encore ce site pourra évoluer. Les conseillers municipaux réitèrent unanimement le travail précieux opéré par Guy LEBRET de manière bénévole depuis 10 ans et le remercient.

Considérant le différentiel du coût annuel de l'hébergement, une demande de remise sera faite auprès de KACAO, mais le conseil municipal retient à l'unanimité leur offre. L'option concernant la révision de notre logo sera revue ultérieurement. La réflexion est néanmoins lancée auprès de l'ensemble des conseillers.

#### VII – Installation de portiques

Afin de sécuriser les accès du stade de Montsurvent et d'autres terrains du marais pour éviter des installations sauvages, le conseil municipal décide à l'unanimité d'implanter des portiques. Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise A2MB, prévoyant la fourniture de 4 portiques de 5m à 1 680 € HT, et 1 portique de 6m de long à 1 690 € HT. L'entreprise fournirait les coffrages galvanisés et les agents de la commune assureraient la pose. Soit un coût total de 11 260 € HT, soit 13 512 € TTC, sachant qu'il sera demandé à l'entreprise de remplir les tubes, prévus à ce jour creux. Le conseil municipal se donne une marge jusqu'à 15 000 € TTC. Ce type de portique permet de sécuriser l'accès aux terrains tout en garantissant l'accès pour les riverains, qui auront une clé du cadenas.

#### VIII – Achat de terrain

Présenté par François LEGRAS

Pour évacuer les eaux pluviales de la partie haute de la rue du Nord et de la rue de la Truchonnerie, après avoir entendu l'exposé de François LEGRAS, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir du terrain : en l'occurrence la parcelle cadastrée BD 127 d'une superficie de 3 075 m<sup>2</sup> pour le prix de 2 500 € et d'inscrire une servitude sur une partie de la parcelle cadastrée BD 129 pour passer les canalisations nécessaires. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte par devant Maître FONTY, Notaire du vendeur.

## IX – Etudes et relevés rue du Sud

Le conseil départemental a lancé la consultation relative à ces études, mais l'analyse des offres n'ayant pas été réalisée à ce jour, ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

## X – Approbation d'avenants aux marchés de travaux de l'entreprise LAISNEY TP pour la construction des cellules commerciales

Présenté par Yves GOSSELIN

Yves Gosselin expose les travaux complémentaires qui ont été réalisés dans le cadre des travaux de construction des cellules commerciales et du marché de travaux du lot n°1 VRD attribué à l'entreprise LAISNEY TP, devenue PIGEON TP Normandie. Plusieurs modifications d'implantation du bâtiment, des travaux de mise à niveau de l'arrière des bâtiments, des travaux d'accessibilité et de marquage au sol et enfin de bicouche intermédiaire entre les deux tranches de travaux n'ayant pas été prévus dans le cadre de ce marché, le conseil municipal approuve à la majorité (Sandra ENEE et David LAURENT votent contre, Stéphanie POTET, Cécile DUREL, Stéphanie GODEFROY et Jean LAMY s'abstiennent) les 3 avenants relatifs à ces travaux supplémentaires et concernant les 2 tranches :

- Tranche 1, avenant d'un montant de 13 629.96 € HT, soit 16 355.95 € TTC portant ainsi le montant du marché de 80 378.41 € HT, soit 96 454.09 € TTC au montant de 94 008.37 € HT, soit 112 810.04 € TTC.
- Tranche 2, avenant d'un montant de 1 586.78 € HT, soit 1 904.14 € TTC portant ainsi le montant du marché de 6 609.81 € HT, soit 7 931.77 € TTC au montant de 8 196.59 € HT, soit 9 835.91 € TTC.
- Tranche 2, avenant d'un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC portant alors le marché au montant de 9 696.59 € HT.

Les élus regrettent que Monsieur LAQUAINE ne puisse pas présenter des explications plus détaillées quant à ces plus-values. Une vigilance particulière sera de mise lors d'un prochain chantier de travaux pour ne plus subir la présentation d'avenants tant que des devis précis de suppléments soient soumis au maître d'ouvrage au préalable. La question du solde à régler au maître d'œuvre est posée pour envisager une retenue sur ses honoraires et notamment de ne pas régler le pourcentage à l'architecte sur ces montants de plus-value présentés ce soir. Le coût total de l'opération de construction de ces 2 cellules sera présenté lors de la prochaine réunion pour jauger le pourcentage de ces plus-values rapprochées du coût total du chantier.

Madame le Maire donne des nouvelles du projet de cave à vins prévu dans cette zone; le projet prend du retard au vu de l'actuelle crise sanitaire, mais les intéressés sont toujours partants.

## XI – Convention d'accès aux services numériques de Manche Numérique

Présentée par Jean-Pierre LEGOUBEY, qui rappelle le contexte de cette convention et les récentes évolutions de ces services.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention permettant de confier l'exécution des services numériques à Manche Numérique, en l'occurrence :

- favoriser l'émergence de services d'administration électronique
- proposer à l'ensemble de ses membres, ou d'organismes éligibles au sens de ses statuts, des services mutualisés accessibles aux administrations et aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations...)
- accompagner ses membres, les organismes éligibles, ainsi que les usagers dans la mise en œuvre et l'utilisation de ces services
- développer des partenariats locaux, nationaux et européens avec des acteurs publics et privés de l'administration électronique

Par ailleurs, cette convention prévoit que moyennant une contribution financière d'un montant de 1 500 €/an (forfait pour une collectivité de + de 3 000 habitants), la collectivité aura accès aux services numériques suivants :

- Accès à la centrale d'achats
- Accès à un espace partagé de veille réglementaire et technique
- La formation bureautique disponible en ligne
- La création d'une page web avec un nom de domaine
- Le service Opendata
- L'assistance pour les services de messagerie en mode SAAS
- Le service d'hébergement Data

## XII–Divers

- Jean-Pierre LEGOUBEY présente le sujet suivant:
  - Assainissement : arrêt de l'exploitation du RTC, de ce fait les alarmes des postes de refoulement ne seront plus possibles à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il est donc proposé de remplacer les cartes RTC par des cartes GSM. Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis global de la SAUR:
    - Pour Anneville s/mer, un montant de 1 590 € HT, soit 1 908 € TTC
    - Pour Gouville s/mer, un montant de 6 360 € HT et Servigny, un montant de 3 410 € HT, ce qui fait un montant de 9 770 € HT soit 11 724 € TTC.
 Jean-Jacques Eloi demande s'il est normal que lorsqu'un poste disjoncte, il n'y ait pas de remontées. Jean-Pierre LEGOUBEY va demander à la SAUR
- Yves GOSSELIN, président de la commission des travaux présente le rapport de leur dernière réunion du 28 octobre 2020: plusieurs visites ont été effectuées. Les travaux restant à effectuer autour de la halle pour les visiteurs du moulin et du local meunier. Le rond-point du 28 Juillet 1944 avec un projet de mettre en place une chicane pour ralentir les véhicules, chicane provisoire pour faire un essai. La construction du hangar de stockage à Montsurvent dont les travaux sont bien avancés. Yves GOSSELIN présente les futurs projets : le haut vent de Boisroger, l'accessibilité et l'extension de la salle des fêtes, le plateau sportif et le city parc.
- Aménagement d'un terrain à Montsurvent destiné à l'exposition de véhicules : ce point avait été présenté aux conseillers lors de la dernière réunion du 20 octobre. Monsieur MAUDUIT, garagiste à Montsurvent avait alors demandé un bicouche, initialement non prévu dans les premiers projets présentés. Le sujet avait donc été reporté. Yves GOSSELIN présente ce soir au conseil municipal, après avoir pris en compte la demande de Monsieur MAUDUIT, les nouvelles estimations pour cet aménagement : les travaux d'aménagement préalables à réaliser par la mairie représentent un cout de 35 000 €, ce qui représenterait un loyer demandé à l'exploitant de 3 500 € /an.

Christophe BOURGEOT a présenté cette nouvelle approche au futur locataire intéressé, qui est d'accord pour cette offre. Le conseil municipal approuve pleinement le montage tel que présenté et autorise Madame le Maire à engager les travaux et à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet, notamment une convention ou un bail sur 10 ans avec la participation financière annuelle de 3 500 €.

- Attribution du logement sis 12 A route de Coutances à Gouville s/mer : après avoir entendu l'exposé de Pascale DUBOSCQ, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer ce logement à Mr et Mme Mathias ROPTIN à compter du 7 décembre 2020 et pour un loyer de 414.70 € par mois
- Madame le Maire expose le devenir du petit logement situé à côté du logement de la gardienne des gîtes de la Filature. Il était jusque-là mis à disposition du cuisinier de la cantine. Il est aujourd'hui vacant. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le proposer à la location au prix de 300 €/mois, eau comprise. Les frais d'électricité seront en supplément à la charge du locataire.

- **Budget Assainissement : Virements de crédits**

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY et afin de pouvoir payer la facture SAUR Normandie d'un montant de 30 571.26 € HT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du virement de crédit suivant :

- du compte D. 678 – Autres charges exceptionnelles	- 20 000 €
- au compte D. 61528- Entretien et réparation autres bâtiments	+ 20 000 €

Jean-Pierre Legoubey explique au conseil municipal qu'une étude est en cours pour envisager de pouvoir traiter les boues directement sur notre site de la STEP en direct. Et s'éviter cette dépense de traitement chaque année ou deux fois chaque année. Cette étude se fera dans le cadre de l'actuelle réflexion de modification de notre STEP pour traiter les eaux d'Anneville s/mer, Boisroger et Montsurvent.

- Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour renouveler le contrat d'assistance technique départemental pour les systèmes d'assainissement collectif de Gouville s/mer et Servigny, avec le service du SATESE. Ce contrat, d'une durée d'un an à compter du 01/01/2021 prévoit une rémunération annuelle de 2 293 € HT, soit 2 522.30 € TTC.
- Désignation d'un référent forêt-bois au sein du conseil municipal : la Région Normandie nous a adressé une demande de désigner un élu référent forêt-bois, considérant l'enjeu important que représentent ces espaces boisés et forêts. Cet élu référent sera alors l'interlocuteur privilégié auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie. A l'unanimité, François LEGRAS est désigné référent forêt-bois.
- **Location Parcelles AO 407, 26, 294, 298, 302, AR 117, 119 et AD 95 au GAEC de la Girarderie -**

Le Conseil Municipal donne son plein accord pour reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et pour une durée de 9 années entières et consécutives, reconductible par périodes de neuf années sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, au GAEC de la Girarderie représenté par Messieurs Ludovic HEDOUIN et Romain UNVOY domiciliés Rue de la Girarderie à Gouville s/ Mer, les parcelles suivantes :

- AO 407	La Girarderie	24 a 08 ca
- AO 26	La Girarderie	33 a 24 ca
- AO 291	Les Monts	36 a 52 ca
- AO 294	Les Monts	27 a 48 ca
- AO 298	Les Monts	25 a 09 ca
- AO 302	Le Courtil Goueslin	43 a 78 ca
- AR 117	La Salmonerie	4 a 49 ca
- AR 119	La Salmonerie	17 a 93 ca

**Soit au total 2 ha 12 a 61 ca**

Pour un montant annuel désormais porté à 357 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages arrêté par le Préfet.

A cette location de parcelles, il convient d'ajouter la parcelle AD 95 dénommée « La Grande Mallière » d'une contenance de 50 a 51 ca, acquise le 27 novembre 2019 des Cts CROULEBOIS dont le loyer est fixé à 65 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages.

Aucun remboursement d'impôt ne sera demandé.

**- Location Parcelle AP 368 au GAEC de la Girarderie -**

Le Conseil Municipal donne son plein accord pour reconduire, à compter du 25 décembre 2019 et pour une durée de 9 années entières et consécutives, reconductible par périodes de neuf années sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, au GAEC de la Girarderie représenté par Messieurs Ludovic HEDOUIN et Romain UNVOY domiciliés Rue de la Girarderie à Gouville s/ Mer, la parcelle suivante :

- AP 368	« Le Grand Mot »	18 a 17 ca
----------	------------------	------------

Pour un montant annuel désormais porté à 33 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages arrêté par le Préfet

Aucun remboursement d'impôt ne sera demandé.

**- Location Parcelle AH 6 à Mr Edouard BOURDELES –**

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour reconduire, à compter du 4 novembre 2019 et pour une durée de 9 années entières et consécutives, reconductible par périodes de neuf années sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, à Mr Edouard BOURDELES domicilié l'Hôtel Jardins à Geffosses, la parcelle suivante :

- AH 6	« Les Hutes »	24 a 66 ca
--------	---------------	------------

Pour un montant annuel désormais porté à 39 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages arrêté par le Préfet.

Aucun remboursement d'impôt ne sera demandé.

**- Location Parcelles AP 230 et 103 à Mr Edouard BOURDELES –**

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 et pour une durée de 9 années entières et consécutives, reconductible par périodes de neuf années sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, à Mr Edouard BOURDELES domicilié l'Hôtel Jardins à Geffosses, les parcelles suivantes :

- AP 230	« Le Courtil d'Aumont »	51 a 17 ca
- AP 103	« La Mondette »	37 a 08 ca

Soit un total de 88 a 25 ca

Pour un montant annuel désormais porté à 145 €, révisable annuellement en fonction de l'indice des fermages arrêté par le Préfet.

Aucun remboursement d'impôt ne sera demandé.

**- Approbation du nouveau classement de la voirie communale de la Commune Nlle de Gouville s/ Mer –**

Vu la délibération du Conseil Municipal de Gouville s/mer en date du 14 décembre 2006 établissant à 30 344 ml la longueur de voies communales et les délibérations suivantes en date du 26 novembre 2013 pour 31 673 ml et du 22 novembre 2016 incluant les voiries communales de Boisroger portant ainsi à 34 478 ml la longueur de la voirie communale de la Commune de Gouville s/ Mer,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des Communes déléguées d'Anneville s/ Mer en date du 7 octobre 2015 portant la longueur de la voirie communale à 8 375 ml, de Montsurvent en date du 16 décembre 2016 pour 1 590 ml et la fiche DGF 2020 pour Servigny dont la longueur de voirie est de 1 978 ml,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du nouvel inventaire de la voirie communale établissant désormais à 55 909,50 ml la longueur de voies communales de la Commune Nouvelle de Gouville s/ Mer,

- accepte à l'unanimité celui-ci tel que présenté,  
- approuve ce rapport et demande à Madame le Maire de bien vouloir en faire part aux diverses administrations afin que celui-ci :

a) puisse être inscrit dans l'inventaire du patrimoine communal,

b) qu'il soit pris en compte pour l'établissement :

1/ de la D.G.F.

2/ de toutes redevances et des déductions financières liées à la longueur de ce réseau

Tour de table:

Sandra Enée rapporte plusieurs demandes concernant le territoire de Boisroger : trous à boucher et déchets sauvages à ramasser. Madame le Maire confirme que le nombre de déchets sauvages et autres incivilités semblables sont hélas de plus en plus fréquents. Un article sera remis dans le prochain bulletin pour rappeler ce problème. Plusieurs conducteurs de petites motos causent de nombreux troubles et nuisances, leurs comportements dans la conduite de ces engins sont très dangereux. La gendarmerie a été saisie pour trouver ces jeunes.

Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle que la vidange des points d'apports volontaires n'est par ailleurs pas assez effectuée.



Jérôme BOUTELOUP demande s'il faut un accord pour installer les illuminations: il nous donnera les noms et les dates prévues et la mairie leur donnera une attestation du Maire pour assurer cette intervention dans le contexte actuel du confinement

Jacky GAILLET s'inquiète de l'évolution du Covid sur notre territoire. Il s'interroge quant au personnel des résidences Jean-Michel Jolly et les éventuels faire valoir de droit de retrait qui pourrait se présenter face aux résidents contaminés. Une vigilance doit être de mise pour protéger nos résidents et rappeler au personnel les indispensables protections.